

PROTECTION DES INDIVIDUS GUIDE UCI POUR LES ACTEURS DU CYCLISME



INTRODUCTION

Le Guide UCI de protection des individus a été créé pour aider les Fédérations Nationales, les équipes UCI et les organisateurs d'épreuves du Calendrier International UCI à assurer la sécurité du cyclisme pour tous et à prévenir les risques de préjudices et d'abus dans le cyclisme. Les modèles et les conseils du guide ont pour but d'aider les acteurs du cyclisme à développer leurs propres politiques, procédures et bonnes pratiques afin d'assurer la sécurité de tous dans le cyclisme. Il détaille également les étapes à réaliser par les individus et les entités impliquées dans le cyclisme et fournit des outils pratiques pour les contextualiser.

Le présent Guide de protection des individus réaffirme l'engagement de l'UCI à s'assurer que le cyclisme soit une expérience sûre, positive et agréable pour tous, indépendamment de ses capacités, son âge, son genre, son orientation sexuelle et son origine sociale, sa religion, et son niveau d'aptitude ou de handicap.

L'UCI encourage et soutient les individus et entités liés par le [Code d'éthique](#) de l'UCI et les autres organisations partenaires, y compris les Fédérations Nationales, les équipes UCI et les organisateurs d'épreuves du Calendrier International UCI, à adopter et à démontrer leur engagement eu égard aux principes tels que définis dans la Politique UCI de protection des individus.

La protection des individus est contextuelle - les procédures et les politiques doivent être adaptées à la situation en question. Le Guide UCI de protection des individus reconnaît que de nombreuses organisations ont déjà mis en place de bonnes politiques, procédures et formations qui s'appuient sur l'excellent travail réalisé dans le monde entier.

Le Guide UCI de protection des individus a été développé dans le cadre du programme « [Cycling Integrity](#) », qui regroupe toutes les actions de l'UCI dédiées à la promotion et au renforcement de l'intégrité dans le cyclisme à tous les niveaux (athlètes, entourage et compétitions). L'intégrité du cyclisme se base sur trois piliers : « Cyclisme propre », « Cyclisme sûr » et « Cyclisme équitable », chacun d'entre eux comportant un volet préventif, notamment par le biais d'un programme éducatif, et un volet réactif, permettant de signaler et de traiter les comportements abusifs.

L'UCI s'engage à continuellement développer et réviser ce Guide UCI de protection des individus.

TABLE DES MATIÈRES

FICHE INFO

- | | |
|---------------------|---|
| 1. Définitions clés | 4 |
|---------------------|---|

CODES DE CONDUITE

- | | |
|--|----|
| 2. Code de conduite pour les coureurs | 7 |
| 3. Code de conduite pour les jeunes coureurs | 9 |
| 4. Code de conduite pour toutes les personnes travaillant avec les coureurs | 11 |
| 5. Code de conduite pour toutes les personnes travaillant avec des jeunes coureurs | 13 |

CONSEILS

- | | |
|--|----|
| 6. Procédures de recrutement plus sûres | 15 |
| 7. Rôle et responsabilité des Fédérations Nationales | 18 |
| 8. Rôle et responsabilité des équipes affiliées à l'UCI | 20 |
| 9. Rôle et responsabilité des organisateurs d'épreuves du Calendrier International UCI | 21 |

SENSIBILISATION ET EDUCATION

- | | |
|--|----|
| 10. Matériel de sensibilisation en ligne | 23 |
| 11. Posters de sensibilisation | 25 |

1. DÉFINITIONS CLÉS

PROTECTION DES INDIVIDUS

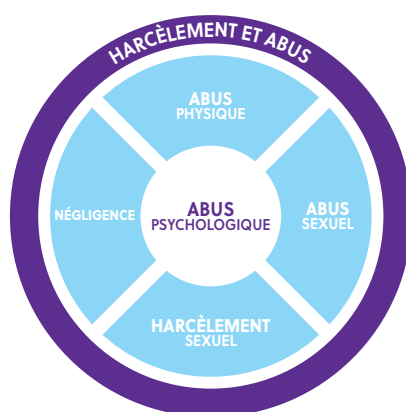
La protection des individus est définie comme la responsabilité de l'organisation de veiller à ce que le cyclisme soit une expérience sûre, positive et agréable pour tous, et à ce que tous les soient protégés de tout préjudice ou abus lorsqu'ils sont impliqués dans le cyclisme, quelles que soient leurs aptitudes et à tous les niveaux.

La protection des individus comprend à la fois :

- Des mesures préventives visant à minimiser les risques de préjudices, et
- Des mesures réactives visant à garantir que, si des problèmes surviennent, ils sont traités de manière appropriée.

La protection des individus est la responsabilité de chacun.

DIFFÉRENTS TYPES D'ABUS DANS LE CYCLISME



ABUS PSYCHOLOGIQUE

Le terme « abus psychologique » désigne tout acte importun comme le confinement, l'isolement, les agressions verbales, l'humiliation, l'intimidation, l'infantilisation ou tout autre traitement qui a pour effet de réduire le sentiment d'identité, de dignité et d'estime de soi.

Exemples:

- Faire des blagues dégradantes ou embarrassantes à une personne ou à son sujet.
- Faire honte ou se moquer d'une personne pour sa performance médiocre.
- Menacer de répercussions.
- Blâmer et désigner des boucs émissaires.
- Expressions faciales ou gestes corporels indésirables, offensants ou hostiles.
- Créer des documents écrits ou graphiques désobligeants au sujet d'une personne.

ABUS PHYSIQUE

Le terme « abus physique » fait référence à tout acte délibéré et importun – comme par exemple, donner un coup de poing, frapper, donner un coup de pied, mordre ou brûler - qui entraîne un traumatisme ou une blessure. Cet acte peut également comprendre des activités physiques forcées ou inappropriées.

Exemples:

- Charges d'entraînement inappropriées en fonction de l'âge ou du physique.
- Forcer un athlète à s'entraîner lorsqu'il est blessé ou qu'il a mal.
- Consommation forcée d'alcool.
- Pratiques de dopage forcées.

NÉGLIGENCE

Le terme « négligence » fait référence à tout manquement d'un entraîneur ou d'un autre individu ayant un devoir de diligence envers un athlète à fournir un minimum de soins et, par conséquent, à porter préjudice à l'athlète, à causer un préjudice ou à créer un danger imminent.

Exemples:

- Accidents évitables (utilisation de moyens de transport ou d'équipements qui ne sont pas sûrs).
- Déshydratation (ne pas fournir d'eau volontairement ou permettre aux athlètes de faire une pause pour boire de l'eau par temps chaud pendant l'entraînement).
- Blessures récurrentes.
- Obstruction à l'obtention de soins médicaux.

HARCÈLEMENT SEXUEL

On entend par « harcèlement sexuel » tout comportement non souhaité et importun à connotation sexuelle, qu'il soit verbal, non verbal ou physique, ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne, en particulier, lorsque cela crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Exemples:

- Faire des commentaires ou des blagues d'ordre sexuel ou en lien avec les parties intimes du corps.
- Utiliser des injures liées au sexe ou au genre.
- Partager des lettres, des notes, des courriels, des textes, des messages instantanés ou des messages en ligne qui parlent de sexe ou de parties intimes du corps.
- Commenter ou taquiner quelqu'un au sujet de sa sexualité, de son développement sexuel ou de son identité de genre.

ABUS SEXUEL

On entend par « abus sexuel » tout comportement de nature sexuelle, sans contact, qu'il y ait contact ou non ou pénétration, lorsque le consentement est forcé/manipulé, n'est pas ou ne peut pas être donné.

Exemples:

- Exiger un contact physique anormal en prétendant que c'est pour le bien-être du coureur.
- Encourager à se comporter de manière sexuellement inappropriée.
- Activités sans contact, telles que le fait d'impliquer des individus dans la visualisation ou la production d'images sexuelles, ou dans l'observation d'activités sexuelles.
- Les actes non pénétratifs tels que la masturbation, les baisers, les frottements et les attouchements par-dessus les vêtements.
- Les agressions par pénétration (par exemple, le viol ou le sexe oral).



2. CODE DE CONDUITE POUR LES COUREURS

Les Codes de conduite sont importants car ils établissent une norme, ainsi que les comportements attendus des personnes impliquées dans le cyclisme. Il s'agit d'un ensemble commun de comportements acceptés et acceptables qui contribuent à créer et à maintenir un environnement positif, amusant et sûr pour tous et qui contribuent à établir une norme de performance, de comportement et de professionnalisme.

Ce modèle de Code de conduite est fourni à titre de suggestion et peut être adapté à différents contextes.

En tant que coureur, je m'engage à respecter les principes et les obligations de base suivants :

- Je comprends que la protection des individus est la responsabilité de chacun, indépendamment de son origine ou de son rôle dans le cyclisme, et que le bien-être de chacun revêt une importance capitale.
- Je comprends que chacun doit se sentir en sécurité et respecté dans toutes les activités et tous les engagements cyclistes, exempt de toute forme de harcèlement ou d'abus, de discrimination ou de mauvaises pratiques.
- Je comprends que chacun doit être vigilant et signaler toute préoccupation qui compromet la sécurité ou le bien-être des individus, afin de s'assurer que les personnes exposées à un risque bénéficient d'une protection efficace.

Lorsque je m'entraînerai et lorsque je prendrai part aux compétitions cyclistes :

- Je respecterai les droits et le bien-être des autres athlètes, de leur entourage, des bénévoles et de toutes les autres personnes présentes dans l'environnement cycliste, et je ne ferai pas preuve de discrimination à leur égard.
- Je montrerai l'exemple, notamment en promouvant un cyclisme sûr, propre et équitable.
- Je concourrai de manière équitable et je serai courtois dans la défaite.
- Je serai conscient de mes responsabilités.
- Je participerai en suivant les règles du cyclisme, je respecterai les décisions des entraîneurs et des officiels et je ferai preuve de respect vis-à-vis des autres athlètes.
- Je promouvrai systématiquement les aspects positifs du cyclisme et du sport propre en respectant les règles antidopage de l'UCI.

- J'anticiperai et serai responsable de mes propres besoins, notamment en étant organisé, en ayant l'équipement approprié et en étant à l'heure pour l'entraînement ou les compétitions.
- J'agirai de manière éthique, professionnelle et intègre, et j'assumerai la responsabilité de mes actes.
- Je n'intimiderai ou ne blesserai pas les autres volontairement, par exemple en utilisant des mots méchants ou en répandant des rumeurs, que ce soit en ligne ou au sein de la communauté cycliste.
- En aucun cas je ne discréditerai, rabaisserai ou dénigrerai les autres athlètes, les entraîneurs, les praticiens ou les officiels.
- Je ne transporterai pas ou ne consommerai pas d'alcool ou de substances illégales pendant l'entraînement ou la compétition cycliste.
- Je ne me comporterai jamais de manière inappropriée ou illégale, et je remettrai en question et signalerai tout comportement ou langage inapproprié ou illégal de la part des autres.
- Je parlerai à quelqu'un en qui j'ai confiance et je signalerai à mon club/ma Fédération/la plateforme SpeakUp de l'UCI si j'ai des préoccupations, si je ne me sens pas en sécurité ou si je suis témoin de harcèlement et d'abus.

Tout manquement à ce Code de conduite entraînera la prise de mesures appropriées. Cela peut signifier votre retrait de l'activité/l'épreuve pendant une certaine période, le temps qu'une enquête soit menée, et peut donner lieu à des mesures disciplinaires et/ou à des poursuites judiciaires.

Signature

Nom

Lieu et date

3. CODE DE CONDUITE POUR LES JEUNES COUREURS

Les Codes de conduite sont importants car ils établissent une norme, ainsi que les comportements attendus des personnes impliquées dans le cyclisme. Il s'agit d'un ensemble commun de comportements acceptés et acceptables qui contribuent à créer et à maintenir un environnement positif, amusant et sûr pour tous et qui contribuent à établir une norme de performance, de comportement et de professionnalisme.

Ce modèle de Code de conduite est fourni à titre de suggestion et peut être adapté à différents contextes.

En tant qu'enfant, jeune ou jeune coureur de moins de 18 ans, j'ai le droit :

- D'être en sécurité et protégé.
- D'être écouté.
- D'être respecté et traité équitablement.
- Que l'on me croie.
- De demander de l'aide.
- D'être entraîné par quelqu'un qui a les qualifications adéquates.

En tant que jeune athlète, je respecterai le Code de conduite :

- Je serai amical et je soutiendrai les autres athlètes.
- Je veillerai à ma propre sécurité.
- Je respecterai les règles et je serai à l'heure pour toutes les activités et réunions.
- Si quelque chose me dérange ou si je crains pour ma sécurité ou celle d'un autre coéquipier, j'en ferai part à un adulte.
- Je concourrai de manière équitable et je respecterai les autres athlètes et les officiels.
- J'écouterai et suivrai toutes les instructions de mon entraîneur et des officiels.
- Je prendrai soin de l'équipement appartenant au club ou au centre d'entraînement ou qui est fourni par ces derniers.
- Je n'utiliserai pas un langage grossier et je n'adopterai pas un comportement inapproprié ou illégal.

- Je n'intimiderai personne ou ne pousserai personne à faire des choses qu'il ne veut pas faire, y compris en ligne.
- En aucun cas je ne discréditerai, rabaisserai ou dénigrerai les autres athlètes, les entraîneurs, les praticiens ou les officiels.
- Je dirai à mes parents où je suis et si je serai en retard.
- Je n'utiliserai pas mon téléphone portable pendant les entraînements, les compétitions ou dans les vestiaires.
- Je ne transporterai pas ou ne consommerai pas d'alcool ou de substances illégales pendant l'entraînement ou la compétition cycliste.
- J'utiliserai des moyens de transport et des arrangements de voyage qui sont sûrs.

Nous attendons de tous les jeunes qu'ils respectent les comportements et les demandes énoncés dans ce Code. Si un jeune se comporte d'une manière qui va à l'encontre de l'un des points énoncés ci-dessus, nous nous attellerons immédiatement au problème avec le concours des parents dans le but de le résoudre.

En cas de problèmes persistants ou de violations répétées de ce Code, nous pourrions malheureusement vous demander de quitter définitivement l'activité, l'épreuve ou le club, pour le bien-être des autres jeunes et de notre personnel. C'est quelque chose que nous ne souhaitons jamais faire.

ATHLÈTE

Signature

Nom

Lieu et date

PARENT OU TUTEUR

J'ai lu et expliqué ce Code de conduite au jeune dont le nom figure ci-dessus.

Signé pour le compte de l'athlète

Nom

Lieu et date

4. CODE DE CONDUITE POUR TOUTES LES PERSONNES TRAVAILLANT AVEC LES COUREURS

Les Codes de conduite sont importants car ils établissent une norme, ainsi que les comportements attendus des personnes impliquées dans le cyclisme. Il s'agit d'un ensemble commun de comportements acceptés et acceptables qui contribuent à créer et à maintenir un environnement positif, amusant et sûr pour tous et qui contribuent à établir une norme de performance, de comportement et de professionnalisme.

Ce modèle de Code de conduite est fourni à titre de suggestion et peut être adapté à différents contextes.

En tant que personne travaillant avec les coureurs, je m'engage à respecter les principes et les obligations de base suivants :

- Je comprends que la protection des individus est la responsabilité de chacun, indépendamment de son origine ou de son rôle dans le cyclisme, et que le bien-être de chacun revêt une importance capitale.
- Je comprends que chacun doit se sentir en sécurité et respecté dans toutes les activités et tous les engagements cyclistes, sans aucune forme de harcèlement ou d'abus, de discrimination ou de mauvaises pratiques.
- Je comprends que chacun doit être vigilant et signaler toute préoccupation qui compromet la sécurité ou le bien-être des individus afin de garantir que les personnes en danger bénéficient d'une protection efficace.

Je reconnais que j'ai les responsabilités suivantes :

- Un devoir de diligence afin de créer un environnement sûr, inclusif et positif pour tous, qui place toujours le bien-être des athlètes avant la victoire ou l'atteinte d'objectifs.
- Toujours respecter les droits, la dignité et la valeur de toute personne impliquée dans le cyclisme, indépendamment de son âge, de sa race, de sa couleur de peau, de son origine ethnique, nationale ou sociale, de son genre, de son handicap, de sa langue, de sa religion, de ses opinions politiques ou autres, de sa richesse, de sa naissance ou de tout autre statut, de son orientation sexuelle ou de toute autre raison.
- Montrer l'exemple quand il s'agit d'esprit sportif et être un modèle pour les coureurs.
- Respecter ma position de confiance et maintenir des limites appropriées avec les athlètes.

- Encourager l'esprit fair-play et des normes de comportement élevées.
- Ne jamais adopter ou tolérer un comportement ou un langage offensant, insultant ou abusif.
- Ne jamais adopter un comportement d'intimidation et s'opposer à toute forme de comportement d'intimidation parmi et envers les athlètes ou les collègues.
- Communiquer sur les activités cyclistes (entraînement et compétitions) uniquement de manière constructive, adaptée à l'âge et jamais humiliante.
- Respecter la vie privée des athlètes, par exemple en demandant l'autorisation avant d'entrer dans les douches et les vestiaires.
- Veiller à ce que tout traitement, par exemple la physiothérapie, se déroule dans un environnement ouvert et supervisé, plutôt qu'en privé.
- Promouvoir systématiquement les aspects positifs du cyclisme et du sport propre en respectant les règles antidopage de l'UCI.
- Veiller à ce que les informations confidentielles ne soient pas divulguées, sauf avec le consentement exprès de toutes les personnes concernées ou lorsqu'un cas justifie la divulgation aux autorités compétentes.
- Respecter la politique de protection des individus et les procédures de gestion des cas de l'organisation/des organisations avec laquelle/lesquelles je travaille, notamment l'achèvement de toute formation.
- Remettre en question les comportements inappropriés et signaler toute suspicion de mauvaise conduite.
- Toujours signaler immédiatement tout problème de mauvaise pratique ou d'abus au responsable de la protection des individus ou aux autorités compétentes. Je reconnais que je dois signaler toute préoccupation que je peux avoir - l'inaction n'est pas une option.

Tout manquement à ce Code de conduite entraînera la prise de mesures appropriées. Cela peut signifier votre retrait de l'activité/l'épreuve pendant une certaine période, le temps qu'une enquête soit menée, et peut donner lieu à des mesures disciplinaires et/ou à des poursuites judiciaires.

Signature

Nom

Lieu et date

5. CODE DE CONDUITE POUR TOUTES LES PERSONNES TRAVAILLANT AVEC DES JEUNES COUREURS

Les Codes de conduite sont importants car ils établissent une norme, ainsi que les comportements attendus des personnes impliquées dans le cyclisme. Il s'agit d'un ensemble commun de comportements acceptés et acceptables qui contribuent à créer et à maintenir un environnement positif, amusant et sûr pour tous et qui contribuent à établir une norme de performance, de comportement et de professionnalisme.

Ce modèle de Code de conduite est fourni à titre de suggestion et peut être adapté à différents contextes.

En tant que personne travaillant avec des enfants et des jeunes dans le cyclisme, je m'engage à respecter les principes et les responsabilités de base suivants :

- Je comprends que la protection des individus est la responsabilité de chacun, indépendamment de son origine ou de son rôle dans le cyclisme, et que le bien-être de chacun revêt une importance capitale.
- Je comprends que chacun doit se sentir en sécurité et respecté dans toutes les activités et tous les engagements cyclistes, sans aucune forme de harcèlement ou d'abus, de discrimination ou de mauvaises pratiques.
- Je comprends que chacun doit être vigilant et signaler toute préoccupation qui compromet la sécurité ou le bien-être des individus afin de garantir que les personnes en danger bénéficient d'une protection efficace.

Je montrerai l'exemple quand il s'agit d'esprit sportif et je serai un modèle pour les jeunes coureurs et les enfants. Je reconnais que j'ai les responsabilités suivantes :

- Un devoir de diligence afin de créer un environnement sûr, inclusif et positif pour tous, qui place toujours le bien-être des jeunes coureurs avant la victoire ou l'atteinte d'objectifs.
- Toujours respecter les droits, la dignité et la valeur de toute personne impliquée dans le cyclisme, indépendamment de son âge, de sa race, de sa couleur de peau, de son origine ethnique, nationale ou sociale, de son sexe, de son handicap, de sa langue, de sa religion, de ses opinions politiques ou autres, de sa richesse, de sa naissance ou de tout autre statut, de son orientation sexuelle ou de toute autre raison.
- Montrer l'exemple quand il s'agit d'esprit sportif et être un modèle pour les jeunes coureurs.
- Respecter ma position de confiance et maintenir des limites appropriées avec les jeunes coureurs.
- Encourager l'esprit fair-play et des normes de comportement élevées.
- Ne jamais adopter ou tolérer un comportement ou un langage offensant, insultant ou abusif.
- Ne jamais adopter un comportement d'intimidation et s'opposer à toute forme de comportement d'intimidation parmi et envers les athlètes, les collègues et les jeunes coureurs.
- Communiquer d'une manière constructive, adaptée à l'âge, jamais humiliante, et offrir des opportunités significatives qui permettent aux jeunes coureurs de participer au processus de prise de décisions.

- Veiller à ce que toutes les activités soient adaptées aux capacités et à l'âge des jeunes coureurs.
- Toujours appuyer les efforts des jeunes coureurs et valoriser autre chose que les victoires.
- Ne pas former ou exploiter un jeune coureur à des fins personnelles ou financières.
- Ne pas se livrer à des jeux verbaux, physiques ou sexuellement provocants ou à des attouchements inappropriés, non désirés ou inutiles sur les jeunes coureurs, ni les autoriser.
- Ne jamais recourir à la violence physique ou aux châtiments, y compris les châtiments d'ordre émotionnel.
- Ne pas s'engager dans une relation sexuelle ou intime avec un coureur de moins de 18 ans, dont le fait de ne pas faire de commentaires sexuellement suggestifs à un jeune coureur.
- Toujours veiller à ce que les jeunes coureurs soient correctement supervisés et à ce que les dispositions prises pour les compétitions soient sûres, notamment de ne pas partager de chambres avec les jeunes coureurs et d'utiliser des méthodes d'entraînement sûres ; les jeunes coureurs doivent donner leur consentement avant d'être touchés.
- Respecter la vie privée des jeunes coureurs, par exemple en demandant l'autorisation avant d'entrer dans les douches et les vestiaires et ne pas prodiguer de soins personnels aux enfants qu'ils peuvent faire eux-mêmes.
- Veiller à ce que tout traitement, par exemple la physiothérapie, se déroule dans un environnement ouvert et supervisé, plutôt qu'en privé.
- Éviter de passer du temps seul avec les jeunes coureurs, loin des autres, et ne jamais laisser les jeunes coureurs sans surveillance.
- Ne pas faire un usage inapproprié des réseaux sociaux, notamment ne pas impliquer les jeunes coureurs dans des conversations privées sur les réseaux sociaux ou par messagerie privée et ne jamais publier de commentaires ou partager des images qui pourraient compromettre leur bien-être ou leur nuire.
- Ne pas publier de photos ou d'autres informations sur les jeunes coureurs ou leurs familles sur mes réseaux sociaux personnels (par exemple sur Facebook ou des sites web) ou sur les réseaux sociaux de l'équipe, sans l'autorisation des jeunes coureurs concernés et de leurs parents.
- Respecter la politique de protection des enfants et les procédures de gestion des cas de l'organisation/des organisations avec laquelle/lesquelles je travaille, notamment l'achèvement de toute formation.
- Toujours signaler immédiatement tout problème de mauvaise pratique ou d'abus au responsable de la protection des individus ou aux autorités compétentes. Je reconnais que je dois signaler toute préoccupation que je peux avoir - l'inaction n'est pas une option.

Tout manquement à ce Code de conduite entraînera la prise de mesures appropriées. Cela peut signifier votre retrait de l'activité/l'épreuve pendant une certaine période, le temps qu'une enquête soit menée, et peut donner lieu à des mesures disciplinaires et/ou à des poursuites judiciaires.

Signature

Nom

Lieu et date

6. PROCÉDURES DE RECRUTEMENT PLUS SÛRES

L'objectif d'un recrutement plus sûr est de prendre des mesures qui, réunies, visent à réduire les chances d'engager la mauvaise personne. L'introduction de procédures de recrutement plus sûres peut parfois être une source d'anxiété et certaines personnes peuvent se sentir offensées par le fait que l'organisation veuille procéder à des vérifications. Le mieux est d'expliquer qu'il s'agit d'une procédure à laquelle toutes les personnes impliquées dans l'organisation sont tenues de se conformer et qu'elle ne vise personne en particulier.

Toutes les pratiques de recrutement et d'emploi requises par la loi doivent être respectées. Par exemple, dans certains pays, les pratiques de recrutement pour les personnes travaillant avec des enfants peuvent être stipulées dans la législation nationale. Des vérifications des antécédents ou des qualifications peuvent être exigées, ou des limitations peuvent être imposées quant aux informations à demander.

La liste de vérification suivante vise à aider les Fédérations Nationales, équipes et entités cyclistes à sélectionner les bonnes personnes et à écarter et décourager celles qui ne sont pas aptes à travailler dans le cyclisme, tout en reconnaissant que dans certains pays, il se peut que certains éléments soient impossibles à obtenir, par exemple des contrôles de police ou des copies des diplômes. Dans de tels cas, il convient de procéder à une évaluation globale des informations disponibles.

1. PROCÉDURES POUR UN RECRUTEMENT PLUS SÛR

PROCESSUS DE RECRUTEMENT ET DE SÉLECTION

- ✓ **Profil du candidat/description du poste** – déterminez les compétences et les connaissances nécessaires pour travailler en toute sécurité dans le cyclisme et avec les athlètes. Cela dépendra du poste – par exemple, un entraîneur aura plus de contacts avec les coureurs et aura besoin de meilleures compétences qu'une personne occupant un poste administratif. Vous devez en tenir compte dans la description du poste.
- ✓ **Annonces** - Toutes les fonctions impliquant une interaction avec des enfants doivent explicitement faire référence à la protection des enfants dans les annonces, les descriptions de poste et les entretiens d'embauche pour un poste.
- ✓ **Questions d'entretien** - inclure au moins une question relative à la protection des individus.

PRÉ-EMBAUCHE

- ✓ **Vérification des références** - Au moins deux vérifications des références doivent être effectuées et documentées. En fonction du poste demandé, les références peuvent inclure un ancien employeur. Les références doivent être demandées pour démontrer l'aptitude du candidat à travailler dans le cyclisme et/ou avec des groupes vulnérables, tels que des enfants. Les références ouvertes (c'est-à-dire une référence écrite fournie par le candidat) ne sont généralement pas suffisantes. Les candidats doivent expliquer de manière explicite les raisons de toute période d'inactivité professionnelle.

- ✓ **Preuve d'identité** - L'identité des candidats doit être vérifiée, par exemple en contrôlant leur passeport ou leur carte nationale d'identité, car les prédateurs peuvent fournir de fausses informations, voire une fausse identité, pour obtenir un poste.
- ✓ **Vérification du casier judiciaire** - La vérification du casier judiciaire doit être effectuée avant l'embauche si elle existe dans votre pays et si elle s'applique à la fonction, afin d'éviter que des personnes inadaptées ne travaillent avec des enfants. Certains pays disposent d'une base de données de délinquants/de personnes qui ne sont pas aptes à travailler avec des enfants. Vérifiez cette liste si elle existe dans votre pays.
- ✓ **Auto-déclaration** - Un formulaire d'auto-déclaration doit être signé avant l'embauche. Il comprend des questions plus générales sur le fait de savoir si la personne a déjà fait l'objet d'une enquête disciplinaire, en particulier si les contrôles de police n'existent pas dans votre pays.

APRÈS L'EMBAUCHE

- ✓ **Code de conduite** - Tous les membres du personnel et les bénévoles (y compris les managers, les entraîneurs, les officiels) et toutes les personnes impliquées dans le cyclisme doivent signer un Code de conduite. Celui-ci doit leur être expliqué afin qu'ils comprennent parfaitement les comportements attendus de leur part.
- ✓ **Sensibilisation et formation** - Assister à une formation de base de sensibilisation à la protection des individus.
- ✓ **Période d'essai** - une période d'essai peut être utilisée pour évaluer activement l'aptitude à occuper le poste.



2. EXEMPLES DE QUESTIONS

EXEMPLES DE QUESTIONS D'ENTRETIEN D'EMBAUCHE

Lors des entretiens d'embauche, il convient de poser au moins une question sur la protection des individus. Les questions ci-dessous sont des exemples. N'oubliez pas que si le candidat ne connaît pas la Politique de protection des individus et le Code de conduite de l'organisation, il se peut qu'il ne réponde pas « correctement » à la question. Cela n'a pas d'importance ; c'est son attitude à faire en sorte que notre sport soit sûr qui est testée.

- Avez-vous déjà travaillé pour une organisation qui avait un Code de conduite ? Si oui, quelle différence cela a-t-il eu sur la façon dont vous vous perceviez et dont vous perceviez votre travail et celui des équipes dans lesquelles vous travailliez ?
- Pouvez-vous me citer quelques exemples de comportements dangereux ou inacceptables dans la pratique du cyclisme ?
- Quelles qualités avez-vous pu observer chez d'autres personnes que vous avez admirées, notamment en ce qui concerne leur travail avec des coureurs ?
- Avez-vous déjà travaillé ou été volontaire dans un poste similaire où vous étiez en contact avec des athlètes ? Qu'avez-vous aimé ? Qu'avez-vous trouvé difficile ?
- Si vous étiez préoccupé par les actions ou le comportement d'un autre collègue à l'égard d'un athlète, comment réagiriez-vous ?
- Qu'avez-vous fait lorsqu'un collègue ou un ami a enfreint une règle, une procédure ou un Code de conduite ?

EXEMPLES DE QUESTIONS À POSER LORS DE LA VÉRIFICATION DES RÉFÉRENCES

Il convient donc de prêter attention à la manière dont le candidat répond aux questions (hésitation, réticence à répondre).

- Connaissez-vous une quelconque raison pour laquelle nous devrions être inquiets du comportement de ce candidat avec les athlètes ?
- Comment décririez-vous le caractère du candidat ?
- Seriez-vous content que le candidat travaille à nouveau avec votre organisation ?

7. RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES FÉDÉRATIONS NATIONALES

L'UCI émet les recommandations suivantes à l'attention des Fédérations Nationales.

1. Élaborer une **Politique de protection des individus** basée sur la politique UCI de protection des individus ou toute politique mise en œuvre au niveau national. Cette politique doit s'appliquer à l'organisation et pendant les entraînements et les épreuves gérés par l'organisation. Une attention particulière doit être accordée aux ratios adulte-enfant en ce qui concerne les lignes directrices nationales légales/gouvernementales pour les ratios de supervision recommandés, les relations adulte-enfant, la sollicitation par le biais des médias sociaux, les traitements médicaux inappropriés.
2. Désigner un responsable ou un **interlocuteur de référence chargé de la protection des individus** pour produire et diffuser des conseils et des ressources à l'appui de la politique et des procédures. En fonction de sa formation, cette personne peut également être chargée de recevoir les rapports et de faire une évaluation initiale, ainsi que de communiquer avec la personne qui a fait le rapport et de lui apporter un soutien.
3. Créer un groupe de travail interne pour orienter le travail de l'organisation et/ou un groupe consultatif d'experts externe.
4. Élaborer un **plan d'action** pour assurer l'intégration et l'éducation relative aux mesures de protection des individus au sein de l'organisation, y compris une formation appropriée pour le personnel.
5. Rédiger et faire signer des **Codes de conduite** pour tous les athlètes et les personnes travaillant avec ces derniers, sur la base des modèles figurant dans ce Guide UCI.
6. Empêcher l'emploi/le déploiement d'individus inadaptés (personnel et bénévoles) dans le cyclisme grâce à des **procédures de recrutement plus sûres** basées sur le modèle figurant dans ce Guide UCI.
7. **Sensibiliser** et éduquer vos acteurs à la protection des individus et à la prévention du harcèlement et des abus.
8. Créer un **mécanisme de signalement** pertinent ou s'y référer, et veiller à ce que des informations claires soient fournies sur l'endroit où signaler les problèmes.
9. Gérer les problèmes et les signalements au moyen d'une **Politique de gestion des cas** clairement définie qui garantit que des mesures appropriées et immédiates sont prises afin de répondre aux allégations d'abus, notamment le renvoi des problèmes aux autorités statutaires compétentes.

10. **Les sanctions** doivent respecter le principe de proportionnalité et de procédure équitable, en tenant compte de la nature et de la gravité des violations, du nombre de violations et de toute autre circonstance pertinente (par exemple, lorsque la personne maltraitée ou harcelée est mineure).
11. Cartographier, identifier et établir des **partenariats** avec les autorités/agences locales de protection des enfants et les organisations de la société civile ayant une expertise dans ce domaine et pouvant fournir de l'aide et des conseils.
12. Assurer **la gestion des cas et le soutien** des victimes d'abus (ou des victimes présumées) et des personnes accusées, en collaborant avec des entités et des experts spécialisés.
13. Veiller à ce que la **Politique de protection des individus soit révisée** aussi souvent que nécessaire, en tenant compte de toute modification de la législation nationale, des politiques et des services liés aux droits de l'enfant et à la protection des enfants.

Des modèles de Codes de conduite, des conseils pour un recrutement plus sûr et des exemples de programmes de sensibilisation peuvent être trouvés dans ce Guide UCI sur la protection des individus.

L'UCI révisera périodiquement la nature des conseils donnés aux Fédérations Nationales et se demandera si certaines de ces mesures ou toutes doivent devenir obligatoires.



8. RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES ÉQUIPES AFFILIÉES À L'UCI

L'UCI émet les recommandations suivantes à l'attention des équipes affiliées à l'UCI.

- Adopter et mettre en œuvre une **Politique de protection des individus**.
- Demander à tous les employés, officiels, managers d'équipe, entraîneurs, etc. qui travaillent avec des coureurs de lire et de signer des Codes de conduite.
- Rédiger et faire signer des **Codes de conduite** pour tous les coureurs.
- Mettre en œuvre **des procédures de recrutement plus sûres**.
- **Sensibiliser** et éduquer les membres des équipes (personnel et coureurs) à la protection des individus.
- Tous sont censés connaître les **services** locaux, formels et informels, d'**aide** au cyclisme, les services de police et de protection des enfants.
- Mettre en place des **mécanismes de signalement** pour signaler les préoccupations en toute sécurité, avec un personnel dédié, ou promouvoir la plateforme de signalement « [UCI SpeakUp](#) ».

Des modèles de Codes de conduite, des conseils pour un recrutement plus sûr et des exemples de programmes de sensibilisation peuvent être trouvés dans ce Guide UCI sur la protection des individus.

L'UCI révisera périodiquement la nature des instructions et des conseils donnés aux équipes UCI et se demandera si certaines de ces mesures ou toutes doivent devenir obligatoires.



9. RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS D'ÉPREUVES DU CALENDRIER INTERNATIONAL UCI

L'UCI émet les recommandations suivantes à l'attention des organisateurs d'épreuves et autres entités impliquées dans le cyclisme:

- Adopter et mettre en œuvre une **Politique de protection des individus**.
- Demander à tous les employés, officiels, managers d'équipe, entraîneurs, etc. qui travaillent avec des coureurs de lire et de signer des **Codes de conduite**.
- Mettre en œuvre des **procédures de recrutement plus sûres**.
- **Sensibiliser** et éduquer le personnel et les bénévoles à la protection et à la prévention du harcèlement et des abus.
- Mettre en place des **mécanismes de signalement** pour signaler les préoccupations en toute sécurité pendant vos épreuves, avec un personnel dédié, ou promouvoir la plateforme de signalement « [UCI SpeakUp](#) ».

Des modèles de Codes de conduite, des conseils pour un recrutement plus sûr et des exemples de programmes de sensibilisation peuvent être trouvés dans ce Guide UCI sur la protection des individus.

L'UCI révisera périodiquement la nature des instructions et des conseils donnés aux organisateurs d'épreuves et se demandera si certaines de ces mesures ou toutes doivent devenir obligatoires.



10. MATÉRIEL DE SENSIBILISATION EN LIGNE

La formation des acteurs en matière de protection des individus est une action clé dans la prévention primaire de la violence et des abus dans le sport. Pour mettre la protection des individus en pratique et s'assurer que cela fait une différence positive, il est essentiel que toutes les personnes impliquées dans le cyclisme soient conscientes de l'importance d'un cyclisme sûr et disposent des connaissances nécessaires pour à la fois comprendre et mettre en œuvre les politiques et les procédures. Cela peut se faire par différents moyens, notamment des brochures d'information, des affiches et des guides, mais aussi, et surtout, par la formation. La diffusion du matériel de sensibilisation contribue à améliorer la compréhension générale du cyclisme sûr et à mobiliser tout le monde pour initier les changements d'attitude et de comportement nécessaires. Elle contribue également à autonomiser les personnes travaillant dans le cyclisme et à aider à prévenir et à répondre à toute forme de préjudice ou d'abus.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de matériel de sensibilisation pour promouvoir le cyclisme sûr pour tous et des cours en ligne pour améliorer les connaissances des acteurs du cyclisme.

COURS EN LIGNE

→ **Pour les interlocuteurs de référence pour la protection des individus :**
[certificat de responsable de la protection des individus dans le sport du CIO](#)

Le cours de certificat de responsable de la protection des individus dans le sport du CIO, tout premier programme international de certificat de responsable de la protection des individus en son genre, s'adresse aux personnes qui ont été désignées ou qui seront désignées en tant que responsables de la protection des individus, qui servent d'interlocuteur de référence pour toute question relative à la protection des individus ou qui travaillent dans le domaine de l'intégrité du sport pour des organisations sportives nationales ou internationales.

Composé de 7 modules d'apprentissage, ce cours présentera aux participants leur rôle crucial dans la prévention et la réponse au harcèlement et aux comportements abusifs (violence non accidentelle) dans le sport, y compris les contributions significatives à la priorisation du bien-être et de la protection des athlètes à la fois au sein de leur organisation et lors d'événements sportifs majeurs.

Le « Certificat du CIO : responsable de la protection des individus dans le sport » est décerné par le Comité International Olympique.

L'UCI invite tous les responsables de la protection des individus à suivre ce cours.

→ **Pour les athlètes et le personnel d'accompagnement :** [apprentissage en ligne : protéger les athlètes contre le harcèlement et les comportements abusifs](#) (CIO)

Pour créer un environnement sportif sûr, il est essentiel de reconnaître les signes de harcèlement et de comportements abusifs et de savoir quand et comment agir. Ce cours vous fournira la formation et les outils nécessaires pour protéger efficacement les athlètes et jouer votre rôle en matière de soutien et protection. L'un des principaux objectifs est de vous sensibiliser aux moments où les harcèlements et les comportements abusifs sont susceptibles de se produire autour de vous et à la façon d'intervenir.

Les intervenants vous guideront tout au long des différentes sections, en commençant par vous présenter les cinq catégories de harcèlement et de comportements abusifs qui peuvent se produire de façon isolée ou en combinaison les unes avec les autres : abus psychologiques, abus physiques, négligence, harcèlement et abus sexuels.

Les réflexions personnelles et les études de cas sont une composante essentielle du cours. L'un des intervenants vous parlera notamment de sa propre expérience d'abus sexuel. Cela vous encouragera à réfléchir à vos propres expériences ou à celles des autres tout en vous donnant les armes pour participer activement à la protection des athlètes.

Un certificat est délivré à l'issue de cette formation.

L'UCI encourage vivement tous les athlètes et le personnel d'accompagnement (entraîneurs, directeurs sportifs, chefs d'équipe, etc.) à suivre ce cours.

→ **Pour les jeunes athlètes :** [quiz en ligne pour les jeunes athlètes : draw the line !](#) (CIO)

Cet apprentissage interactif basé sur des scénarios est un excellent moyen d'en apprendre davantage sur les différentes formes de harcèlement et d'abus. À travers dix courts scénarios, découvrez ce que signifie le harcèlement et les abus dans le sport, les formes qu'ils peuvent prendre, comment vous pouvez les identifier et les prévenir, et enfin comment vous pouvez vous protéger et protéger les autres.

Un certificat d'achèvement est délivré à la fin de ce quiz.

VIDÉOS DE SENSIBILISATION

- Vidéo : comprendre le consentement dans le sport ([Vidéo Athlète 365 du CIO](#))

Chacun a le pouvoir de prendre ses propres décisions et de fixer des limites lorsqu'il s'agit de son propre corps dans le sport. La vidéo « consentement dans le sport » est une bonne ressource éducative pour comprendre le concept de consentement et aider à identifier les manquements.

- Exemple de campagne de sensibilisation afin d'encourager les gens à s'exprimer ([vidéo UCI SpeakUp](#))



Si la prévention est fondamentale pour éviter les abus dans notre sport, il est également nécessaire de fournir des outils de signalement et un soutien aux victimes et aux témoins de tels actes. Que vous soyez victime ou témoin de harcèlement ou d'abus, ce n'est pas facile de signaler vos préoccupations ; il est donc important de rendre vos mécanismes de signalement aussi accessibles que possible et d'encourager tout le monde à faire part de ses préoccupations en toute sécurité.

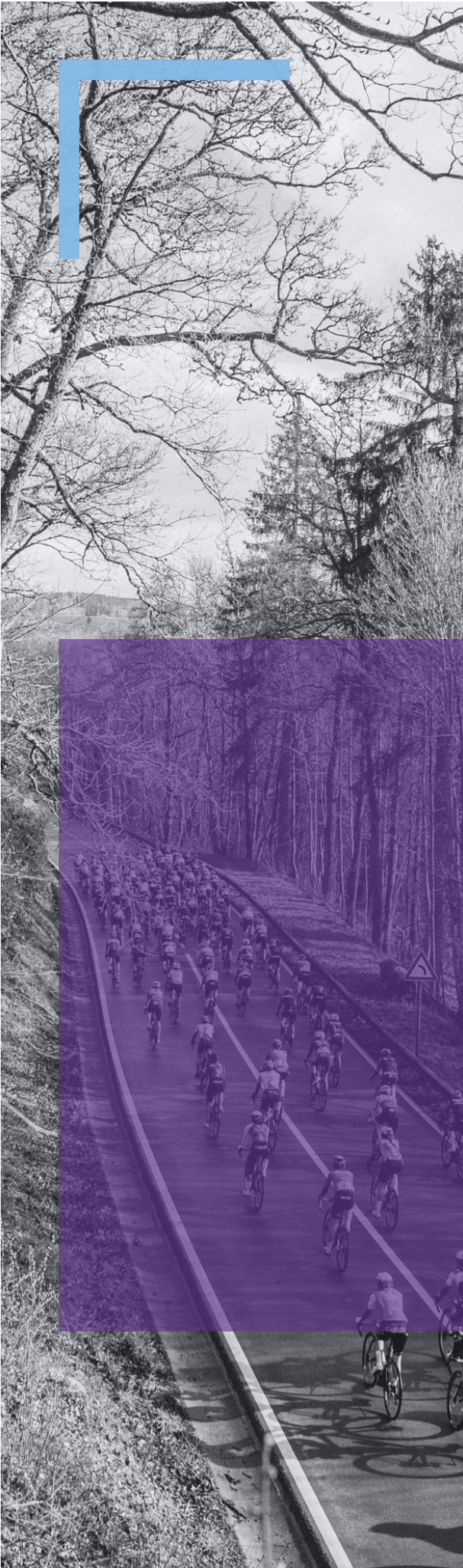
11. POSTERS DE SENSIBILISATION

L'Union Cycliste Internationale a lancé une campagne dont l'objectif est d'encourager toutes les parties prenantes du cyclisme – athlètes, entraîneurs, organisateurs, officiels et membres du personnel des différentes structures – à jouer un rôle actif dans la protection de l'intégrité physique et psychologique des personnes évoluant dans notre sport.

Pour inciter les personnes concernées à utiliser la plateforme de signalement «UCI SpeakUp », l'UCI a lancé une vaste campagne sur ses différentes plateformes digitales, ainsi que sur le terrain par le biais de cours de sensibilisation et d'affiches.

Les posters sont téléchargeables en haute qualité sur ce [lien](#).





CONTACT

EMAIL

integrity@uci.ch

ADRESSE

Manager Intégrité et Éducation
Union Cycliste Internationale (UCI)
Allée Ferdi Kübler 12
1860 Aigle
Suisse

PLATEFORME DE SIGNALEMENT

[UCI SpeakUp](#)

